

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 4 avril 2022, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors de la séance du 4 avril 2022, 20 h.

184, boulevard Perron Est

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.1

Permettre une superficie totale des bâtiments secondaires sur le terrain de 150 mètres carrés au lieu des 79 mètres carrés autorisés. Ceci permettra la construction d'un garage d'une superficie de 102 mètres carrés en plus du bâtiment secondaire existant mesurant 48 mètres carrés.

Donné à New Richmond
Ce 18^e jour de mars 2022

Céline LeBlanc
Greffière